

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame GAYAUD Séverine, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **16 mars 2026.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme GAYAUD S., Mme BADEAU A., M. DOUAUD P., Mme VALLÉE G., M. ROUAULT J.L., Mme ROUSSEAU A., M. COQUARD G., Mme MATHY M., M. FONTAINE J., Adjoint, M. AUDION C., Mme MICHOU E., Mme LEDUC M.C, Mme BARTEAU C., M. EVAIN P., M. LOREAU Y., M. DUPÈBE M., Mme HOUILLIER SAGUERRE K., M. VALLÉE Y., Mme JUDAS E., Mme LETOURNEUR C., Mme RIVIERE SUAREZ A., M. FEILLOLEY C., Mme BRUNEAU S., M. VALLÉE G., Mme VASSEUR A., M. COLIN C., M. CLAVIER T., Conseillers Municipaux

QUORUM : 14

Délib. N° 2026/5.1.1/028

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et invite le Conseil Municipal à procéder à son élection.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne l'enveloppe contenant son bulletin de vote afin d'assurer le caractère secret du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **27**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **27**

- Majorité absolue : **14**

A obtenu :

- Madame GAYAUD Séverine **27 voix.**

Madame GAYAUD Séverine ayant obtenu la majorité absolue est élue maire.

**Le secrétaire de séance,
Ginette VALLÉE.**



**Le Maire,
Séverine GAYAUD.**



044-214401879-20260325-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame GAYAUD Séverine, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme GAYAUD S., Mme BADEAU A., M. DOUAUD P., Mme VALLÉE G., M. ROUAULT J.L., Mme ROUSSEAU A., M. COQUARD G., Mme MATHY M., M. FONTAINE J., Adjoints, M. AUDION C., Mme MICHOU E., Mme LEDUC M.C, Mme BARTEAU C., M. EVAIN P., M. LOREAU Y., M. DUPÈBE M., Mme HOURLIER SAGUERRE K., M. VALLÉE Y., Mme JUDAS E., Mme LETOURNEUR C., Mme RIVIERE SUAREZ A., M. FEILLOLEY C., Mme BRUNEAU S., M. VALLÉE G., Mme VASSEUR A., M. COLIN C., M. CLAVIER T., Conseillers Municipaux

QUORUM : 14

Délib. : N° 2026/5.1.2/029

CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-d'approuver la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

Le secrétaire de séance,
Ginette VALLÉE.



Le Maire,
Séverine GAYAUD.



**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : **27**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame GAYAUD Séverine, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **16 mars 2026.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme GAYAUD S., Mme BADEAU A., M. DOUAUD P., Mme VALLÉE G., M. ROUAULT J.L., Mme ROUSSEAU A., M. COQUARD G., Mme MATHY M., M. FONTAINE J., Adjoint, M. AUDION C., Mme MICHOU E., Mme LEDUC M.C, Mme BARTEAU C., M. EVAIN P., M. LOREAU Y., M. DUPÈBE M., Mme HOUILLIER SAGUERRE K., M. VALLÉE Y., Mme JUDAS E., Mme LETOURNEUR C., Mme RIVIERE SUAREZ A., M. FEILLOLEY C., Mme BRUNEAU S., M. VALLÉE G., Mme VASSEUR A., M. COLIN C., M. CLAVIER T., Conseillers Municipaux

QUORUM : 14

Délib. N° 2026/5.1.1/030

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et alternance (homme/femme).

En revanche, cette obligation n'impose pas une stricte alternance.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après un appel à candidature, seule la liste conduite par Mme BADEAU Angéline se présente.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **27**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **27**
- Majorité absolue : **14**

.../...

La liste de Mme BADEAU Angéline ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés adjoints :

- BADEAU Angéline
- DOUAUD Pierre
- VALLÉE Ginette
- ROUAULT Jean-Louis
- ROUSSEAU Amélie
- COQUARD Gaëtan
- MATHY Myriam
- FONTAINE Julien

**Le secrétaire de séance,
Ginette VALLÉE.**



**Le Maire,
Séverine GAYAUD.**

